

Compte-rendu de la séance du 21 novembre 2016
du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

Présents: DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, LE MÉE Philippe, CHESNOT Cécile, EON Christophe, PAITEL Patricia, FILATRE Félicien, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: BARBIER Laurent.

Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 24 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle C 995

Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle C 995, située 11 rue des Rhododendrons. Il l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude notariale de Maîtres LE COULS, AVENEL-THÉZÉ et MIMEY de Bain de Bretagne concernant la parcelle C 995 d'une superficie de 617 m², au 11 rue des Rhododendrons.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 320 et 321

Le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 320 et 321, situées 29 rue des Pervenches. Il l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par le Tribunal de grandes instances de Rennes concernant les parcelles AB 320 et 321 d'une superficie de 1 622 m², au 29 rue des Pervenches.

Acquisition d'une licence de catégorie 4

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une licence de catégorie 4, appartenant au mandataire judiciaire SCP Isabelle Goïc, sis à Rennes, est à vendre sur la commune et qu'une telle licence devient caduque si elle n'est pas exploitée pendant trois ans. Il précise également que M. Lemonnier Lionel l'a informé de son projet d'ouverture d'un bar au n°11 de la rue du Muguet. Dans cette perspective, M. Lemonnier sollicite l'aide de la commune afin d'acquérir une licence, ne pouvant à la fois supporter financièrement les frais relatifs aux travaux nécessaires à l'aménagement du bar et l'acquisition de la licence. Il propose donc à la commune de faire l'acquisition d'une licence de catégorie 4 qu'il se propose de racheter ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Considérant qu'il est indispensable de maintenir un bar ouvert sur le territoire de l'agglomération ;

DECIDE par 10 voix pour et une abstention d'acquérir une licence de catégorie 4 afin que M. Lemonnier puisse réaliser son projet ;

DECIDE à l'unanimité d'un prix plafonné de 2 500€

DECIDE à l'unanimité d'établir un acte notarié ou un acte authentique administratif entre les deux parties qui précisera les conditions financière d'acquisition de ladite licence par M. Lemonnier, à savoir :

- Le 1^{er} remboursement le 7^{ème} mois après l'ouverture de l'établissement ;

- 100 € par mois jusqu'au montant total d'acquisition de la licence.

AUTORISE le Maire à négocier le prix d'achat

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Débat d'orientation budgétaire 2017

Les investissements à envisager au budget 2017 sont : le programme de rénovation de la voirie 2017, les travaux de la façade et de la toiture de la mairie (cf. questions diverses), une étude pour une extension de l'école publique Jules Verne, un programme d'effacement des réseaux électrique et téléphonique (rue des Mimosas), l'achat de matériel et le remplacement d'un véhicule aux services techniques, continuer le programme de rénovation des peintures (sur la classe des moyenne section) ainsi que du mobiliers

neufs, des travaux au presbytère ainsi que dans l'appartement T3 communal et le changement de décorations de Noël (rue du Muguet).

Des suggestions ont été citées comme le changement des candélabres à la Fleuriais (intervention de M. MARTIN Rémy) ainsi que l'achat de 6 caves-urnes au cimetière de la Fleuriais et d'une plaque au jardin du souvenir du cimetière d'Ercé (intervention de Mme HUBERT Armelle).

Décision Modificative n°4 au Budget Primitif communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le budget primitif communal 2016 de la façon suivante :

En dépenses

(D) C/ 60612	-3 600 €
(D) C/ 60633	-3 686 €
(D) C/ 6067	-832 €
(D) C/ 2188 op 384	1 012 €
(D) C/ 2315 op 386	1 074 €
(D) C/ 2315 op 392	5 320 €
(D) C/ 2313 op 396	712 €
(D) C/023	8 118 €

En recettes

(R) C/ 021	8 118 €
------------------	---------

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision Modificative n°1 au budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le budget primitif Lotissement 2016 de la façon suivante :

En dépenses

(D) C/ 3555	75 829 €
(D) C/ 023	75 829 €

En recettes

(R) C/ 021	75 829 €
(R) C/71355	75 829 €

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

- Les élus communautaires ont eu une réunion d'information d'Enedis (anciennement ERDF) sur les futurs compteurs Linky. Ceux-ci ne présentent pas de risque d'émission d'ondes. Un poste de distribution est nécessaire pour 120 à 150 foyers, afin de collecter les données des différents compteurs, mais son émission est comparable à celui d'un téléphone portable. Les données sont collectées instantanément et permettent une estimation plus juste des factures. Le coût de ces nouveaux compteurs, estimés à 5 milliards d'euros, ne sera pas répercuté aux clients.

- Des travaux de ravalement et de toiture sont envisagés à la mairie. Un estimatif a été fait par le maître d'œuvre l'agence d'architecture Louvel de Vitré. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 151 000€, comprenant : la réfection des murs de l'ancienne et de l'extension actuelle la mairie, le remplacement de la verrière et d'une vitre fêlée soumis à des infiltrations, le remplacement des faux-plafonds, le déplacement des porte-drapeaux ainsi que le parement du muret côté parking afin de mettre en valeur et de mieux signaler l'entrée de la mairie.

Plusieurs possibilités de subventions sont possibles : la dotation d'équipement des territoires ruraux, l'enveloppe parlementaire du sénateur Jean-René Marsac ainsi qu'une aide pour rénovation de façade de la communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon.

- Lecture d'une lettre du président de la communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon adressée au sous-Préfet de Redon concernant l'arrivée des migrants.

- Informations sur le PLUi.

- Les prochains rendez-vous sont :

Lundi 28 novembre : la commission urbanisme se réunit.

Vendredi 16 décembre : pot du personnel.

Lundi 19 décembre : prochain conseil municipal.

Vendredi 13 janvier : vœux du maire.

Le Maire clôt la séance à 22h00.